



مؤسسة محمد السادس لحماية البيئة  
FONDATION MOHAMMED VI  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
[www.fm6e.org](http://www.fm6e.org)

# 13

**RAPPORT  
PLAGES  
PROPRES  
CLEAN BEACHES REPORT**





مؤسسة محمد السادس لحماية البيئة  
FONDATION MOHAMMED VI  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

[www.fm6e.org](http://www.fm6e.org)

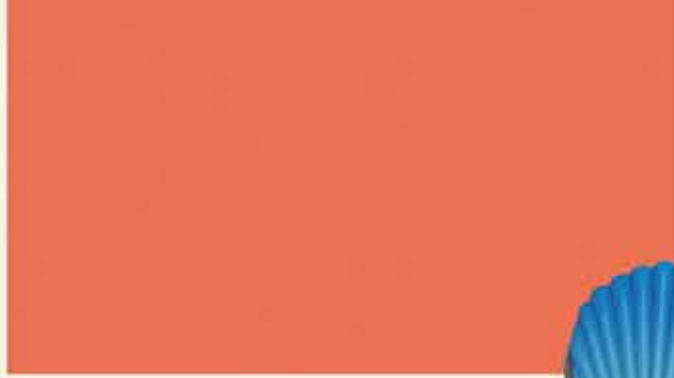
Faisons sourire nos plages!



Adresse : Km 3.2 - Route de Zaërs Avenue Mohammed VI et rue El Madani Ibn El Houssâini  
Rabat - B.P5679 - Tél. : 05 37 65 88 44 LG - Fax : 05 37 65 55 31  
E.mail : [environnement@fm6e.org](mailto:environnement@fm6e.org)



SAR la Princesse Lalla Hasnaa en présence des lauréats du programme "Plages Propres" 2011 à Skhirate





# RAPPORT "PLAGES PROPRES" 2013

## INTRODUCTION

Initié en 1999 par Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa, Présidente de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, le programme « Plages Propres » a pris un autre tournant après l'introduction du label international « Pavillon Bleu » en 2002.

L'amélioration continue des objectifs et des modalités opérationnelles, la constance de l'engagement des partenaires, l'approche participative et le souci permanent de conjuguer préservation de l'environnement et développement socio-économique, font de l'eco-label « Pavillon Bleu » un outil majeur qui contribue à la mise en valeur raisonnée et avisée de notre littoral dans une vision de développement durable, contribuant ainsi à la vision 2020 du tourisme national.

L'édition 2013 du programmes « Plages propres » et du label « Pavillon Bleu » a visé la consolidation des acquis et la structuration de l'ensemble des efforts dans la perspective d'une amélioration de l'image environnementale des plages inscrites dans le cadre de ce programme.

Cette édition a été marquée par la mise en œuvre de trois axes structurants :

- 1) Réorientation du programme « Plages Propres » vers un programme de gestion durable du littoral ;
- 2) Révision de la Norme Marocaine de Surveillance de la Qualité des Eaux de Baignade ;
- 3) Refonte du Trophée Lalla Hasnaa « Plages Propres » ;

Par ailleurs, la saison estivale 2013 a été particulièrement marquée par la visite de l'équipe de la Coordination internationale du programme « Pavillon Bleu », dans le cadre d'une inspection qui s'est déroulée sur cinq plages labellisées et dont les résultats ont clairement souligné, l'engagement des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre de cet eco-label. *(Voir encadré)*





## 1 Programme « Plages Propres » : vers une gestion durable du littoral

Le programme « Plages Propres » s'est fixé, depuis son lancement, comme objectif d'améliorer la qualité des installations et favoriser l'hygiène et la propreté des plages d'une manière continue et progressive. Il vise en priorité la sensibilisation des estivants envers l'amélioration de la qualité environnementale des plages.

Ainsi, le programme « Plages Propres » a connu trois phases:

**1. Phase de lancement (1999-2001) :** le programme « Plages Propres » a été axé sur les actions de nettoyage et de sensibilisation des estivants sous le slogan « Faisons sourire nos plages »;

**2. Phase de développement (2001 à 2002):** le grand succès qu'a connu le programme « Plages Propres » durant les trois premières années, s'est manifesté lors de cette période, par une adhésion croissante des communes littorales et des partenaires économiques, et par l'intégration de nouvelles actions touchant l'aménagement et la gestion des plages ;

**3. Phase de maturation et de généralisation (2003-2013):** La délocalisation du label « Pavillon Bleu » en 2002 a été un tournant décisif du programme « Plages Propres », où les critères de qualification des plages labélisées sont devenus les critères de qualification des « Plages Propres ». La mise en œuvre des critères du label « Pavillon Bleu » par les communes littorales, a fait du programme « Plages Propres », un véritable programme de développement durable des plages, en matière de nettoyage, d'aménagement et de gestion, de sécurité, et d'activité de sensibilisation et d'éducation à l'environnement des estivants.

Parallèlement à ce succès, la nécessité d'étendre l'action à un nombre croissant de plages s'est imposée et c'est à partir de 2010 qu'il a été décidé de faire évoluer progressivement le programme « Plages Propres » vers un programme national touchant l'ensemble des plages bénéficiant du contrôle de la qualité des eaux de baignade. Par conséquent, faire du programme « Plages Propres » un programme national de la gestion durable du littoral.





### *Vers une gestion durable des plages et du littoral*

Désormais le programme « Plages Propres » s'inscrit dans une vision globale de protection du littoral national, afin d'accompagner les réformes institutionnelles et juridiques conférant aux collectivités locales des responsabilités et une autonomie croissantes à la fois en matière de développement économique et social, mais également en matière de gestion durable du territoire.

Le rôle du programme « Plages Propres » dans la gestion durable du littoral serait de contribuer à :

- Assurer un aménagement et une gestion rigoureux des plages et arrières plages axés particulièrement sur la préservation de l'environnement,
- Doter les gestionnaires d'un arsenal juridique, réglementaire, institutionnel et organisationnel, pour assurer un développement durable de ces milieux ;
- Contribuer à la réduction des pressions anthropiques dégradant les milieux (eaux usées non traitées, déchets solides et désensablement,...) ;
- La formation et la sensibilisation des acteurs locaux, économiques et institutionnels, à la valeur des plages en vue de les protéger et les valoriser durablement ;
- La sensibilisation et l'information du grand public sur la valeur de ce patrimoine naturel national ;

L'étude relative à « l'Elaboration d'une proposition de stratégie de développement du programme « Plages Propres » vers un programme de gestion durable du littoral » menée par la Fondation en 2012, a démontré la nécessité de renforcer les compétences locales par la formation des acteurs locaux et la production de nouveaux outils de planification, d'exécution et de gestion répondant à leurs besoins et à leurs contraintes.

Ce renforcement des compétences devrait permettre, à terme, aux collectivités territoriales d'intensifier leurs initiatives visant à investir dans leur territoire afin de profiter par la suite des retombées économiques et sociales que ces investissements auront générées.



Selon cette logique entrepreneuriale, les investissements consentis dans la préservation et la valorisation des plages peuvent conduire au développement de nouveaux emplois et de nouvelles voies de création de richesses.

Une telle évolution nécessite un projet pilote de renforcement des capacités, objet de l'étude qui sera lancée en 2014 en partenariat avec la DGCL, et qui consiste à la formation des acteurs locaux d'un petit nombre de plages pilotes représentatives et déjà inscrites au programme pour lesquelles les outils d'accompagnement seront définis, élaborés et testés en collaboration étroite avec les responsables concernés par ces plages pilotes.

## **2 Surveillance de la Qualité des Eaux de Baignade : révision de la norme Marocaine**

Le « Pavillon Bleu » permet de sensibiliser et de motiver les collectivités locales afin qu'elles prennent en compte le critère « protection de l'environnement » dans leur politique de développement économique et touristique. Ce label constitue un véritable outil d'aide à la décision pour les localités labellisées ou engagées dans une démarche de labellisation.

Grâce au travail mené sur les plages dans le cadre du programme « Plages Propres », le Maroc s'est vu ainsi, attribuer 25 labels « Pavillon Bleu » en six ans.

Le respect des critères énoncés par la FEE (organisme gestionnaire du label) et, dont le nombre s'est étoffé progressivement, est une condition de base pour obtenir le label. La qualité des eaux de baignade étant l'un des critères essentiels de cette labélisation.

A partir de 2007, le critère de la qualité des eaux de baignade a pris plus d'ampleur sur le plan international, au vu de l'intérêt porté par la Fondation pour l'Education à L'Environnement (FEE) à la conformité de la Qualité des Eaux de Baignade selon la Nouvelle Directive Européenne (NDE) en matière de gestion de la qualité des eaux de baignade (NDE 2006/7/CE) qui entrera en vigueur au plus tard, le 1er janvier 2015.





La Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement a engagé ses partenaires institutionnels à prendre les mesures adéquates et à se préparer à se conformer à la NDE. C'est dans ce cadre qu'elle a organisé en 2011, une visite d'étude et de benchmark en France au profit des départements concernés par la Surveillance de la Qualité des Eaux de Baignade à l'échelle nationale.

Le 26 mai 2012, la « Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade » a été débattue lors de l'atelier « Plages Propres » organisé par la Fondation, au profit de ces partenaires (Collectivités territoriales littorales, Partenaires économiques et administration concernées par la gestion du littoral). Conformément aux recommandations issues de cet atelier, la Fondation, coordonnateur national de cet écolabel, et fidèle à sa mission de sensibilisation et de fédération, a sollicité en janvier 2013, l'Institut National de Normalisation (IMANOR), pour engager un processus de révision de l'actuelle norme marocaine NM 03-7-200 issue des Directives Européennes (76/160/CEE) et sa mise à niveau par rapport à la NDE (2006/7/CE).

Cette nouvelle norme requiert notamment la définition de profils des plages, décrivant les eaux de baignade et les facteurs susceptibles d'influencer et de menacer leur qualité. Ces profils servent à la fois de source d'information pour les citoyens et d'outils de gestion pour les autorités responsables et permettent une amélioration des processus d'assainissement.

**En conséquence, viser le label « Pavillon Bleu » par une commune littorale, l'engage aussi bien à terme dans un processus d'amélioration de la gestion de l'eau, tant en ce qui concerne l'eau de baignade que le traitement des eaux usées des communes littorales.**

Des ateliers de formation et de sensibilisation sur la nouvelle directive européenne, le projet de norme marocaine et les profils des plages au profit des acteurs locaux ont eu lieu en 2013 au niveau des préfectures de Nador, Mdiq, Fnideq, Tétouan, Tanger, Larache et Dakhla. La Direction Générale des Collectivités Locales, le Département de l'Environnement et le Département de l'Équipement accompagnent la Fondation dans ces actions dans le cadre de son programme de sensibilisation à la sauvegarde de littoral.





### 3 Trophée Lalla Hasnaa « Plages Propres » : la refonte

Afin de prendre en compte les évolutions du contexte institutionnel, les attentes des acteurs de terrain et de ses partenaires, ainsi que l'orientation du programme « Plages Propres » vers un programme national du développement durable du littoral, la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement a engagé une réflexion sur les orientations futures des Trophées Lalla Hasnaa « Plages Propres ».

Les Trophées Lalla Hasnaa « Plages Propres » ont incontestablement permis d'instaurer une réelle dynamique, qui ne doit pas s'éteindre, mais au contraire servir la cohérence d'un nouveau schéma de positionnement de la Fondation au regard de l'ensemble de ses programmes: Sauvegarde du littoral, Jeunes Reporters pour l'Environnement, Eco-Ecoles, Tourisme Durable, etc.... Cette nouvelle perspective, est légitimée par l'engagement de SAR la Princesse Lalla Hasnaa en tant qu'Ambassadrice de la Côte, titre décerné à Son Altesse Royale en 2007 par le PNUE.

#### 3.1 Une Nouvelle Orientation :

Cette nouvelle orientation permet :

- de remplacer les Trophées Lalla Hasnaa « Plages Propres », aujourd'hui uniquement associés aux plages, par des Trophées Lalla Hasnaa « Littoral Durable », honorifiques, génériques, plus globaux et qui pourraient être déclinés sur les différents programmes et initiatives de la Fondation.
- une ouverture de cette démarche de reconnaissance, des actions réalisées, non plus seulement à l'espace spécifique de la plage, mais plus largement à la préservation de l'ensemble du littoral, une volonté déjà ancrée dans la démarche de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Haasna, lors de la création des Trophées.
- d'insuffler l'éducation et la participation des jeunes au cœur des projets de développement territorial durables ;
- de promouvoir progressivement l'ouverture internationale des Trophées Lalla Hasnaa « Littoral Durable ».

#### 3.2 Une cible plus large :

Ces trophées concernent l'ensemble des acteurs au niveau national (Associations, Institutions, opérateurs économiques, journalistes, experts chercheurs,...).

Ils permettront d'identifier et de répertorier les travaux et initiatives menées par toute personne physique ou morale, contribuant à la protection du littoral dans une vision de développement durable et encourager les comportements socialement et écologiquement responsables.



### 3.3 Un concours biennal qui tend vers l'international:

Aujourd'hui, Les nouveaux Trophées Lalla Hasnaa « littoral Durable », inclusifs, génériques, et plus globaux sont déclinés sur les différents programmes et initiatives de la Fondation.

Les Trophées Lalla Hasnaa « Littoral Durable » qui se dérouleront tous les deux années, se concentreront prioritairement sur les acteurs et le territoire marocain, cependant, la dimension internationale est incontournable et devront intégrer progressivement cette dimension.

### 3.4 Un concours de 5 catégories

Les Trophées Lalla Hasnaa « Littoral Durable » sont organisés autour de cinq catégories:

- Catégorie 1 : Trophée « Programme Plages Propres »
- Catégorie 2 : Trophée « Partage et cadre de vie »
- Catégorie 3 : Trophée « Protection et valorisation du patrimoine naturel »
- Catégorie 4 : Trophée « Education et Jeunesse »
- Catégorie 5 : Trophée « Responsabilité Sociale et environnementale des entreprises »



### 3.5 La Gouvernance du Trophée

Pour la gestion du trophée deux structures ont été identifiées :

- Un Secrétariat permanent
- Un Jury composé de membres, désignés par la Fondation. Il est composé d'experts, de scientifiques, de journalistes, de responsables de communication et de membres associatifs .

### 3.6 La Candidature

Les trophées sont ouverts à différents profils de candidats. Une procédure de candidature simple et lisible sera rendue publique sur le site internet de la Fondation. La candidature se fera par le renseignement d'un dossier unique. Un règlement sera mis également à la disposition des candidats pour communiquer en toute transparence sur les conditions d'éligibilité et les méthodes du processus de sélection.



مؤسسة محمد السادس لحماية البيئة  
FONDATION MOHAMMED VI  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
www.fm6e.org

## REALISATIONS ET ACQUIS 2013

### Bilan des Activités : Opération « Plages Propres » 2013



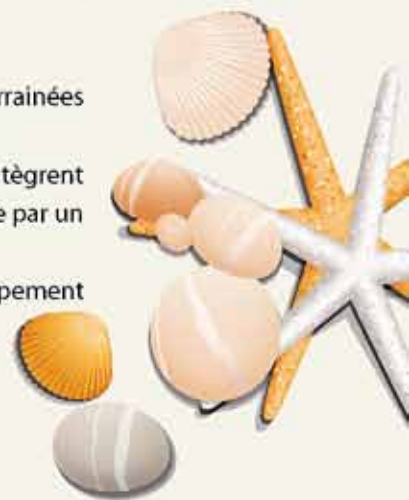
#### 1/ Plages Propres en chiffres :

En 2013, 74 plages réparties sur le territoire de 45 communes littorales ont participé au Programme « Plages Propres », grâce au soutien de 26 entreprises publiques et privées engagées aux côtés des collectivités locales. 9 plages sur les 74 du programme n'ont pas de partenaires économiques.

L'intégration de nouvelles plages a été articulée autour de trois axes :

- Une prise en charge effective par les Communes de leurs prérogatives d'aménagement et de gestion du balnéaire. Les communes concernées ont été accompagnées par la DEA / DGCL, par le financement de leurs actions relatives à l'aménagement et la gestion de ces plages ;
- Une gamme de services développés et organisés par les différents départements ministériels (balisage, sécurité, premiers soins...) qui seraient progressivement disponibles dans les plages;
- Un accompagnement par les partenaires économiques focalisé sur la mise à niveau des plages potentiellement labellisables.

- 74 plages qui se trouvent sur le territoire de 47 communes littorales et parrainées par 26 organismes publics et privés;
- 2 plages (Kaa Asrass/CR Tziguane et Plages des Nations/Arrondissement de Salé) intègrent le programme dans le cadre son développement. Ces plages ne sont pas prises en charge par un partenaire économique;
- 1 nouvelle plage parrainée : Plage de Saidia Med parrainée par la Société de développement de Saidia;





## 2/ en 2013, 25 plages ont été labellisées « Pavillon Bleu » sont:

Saidia - Saidia Med - Sol (Tanger) - Asilah - Achakar (Tanger) - Safi - Souiria Lakdima - Sidi Moussa Aglou - Mireleft - Oued Laou - Al Jadida - Essaouira - Arkemane (Nador) - Al Haouzia - Sidi Rahal - Skhirat - El Oualidia - Bouznika - Ba Kacem - M'diq - Fnideq - Ain diab extension - Moussafir (Dakhla) - Oum labouir (Dakhla) - Foun el Oued (Layoune).

### Inspection Internationale des Plages « Pavillon Bleu »

Dans le cadre du suivi/monitoring du programme « Pavillon Bleu » par la coordination internationale au niveau de la FEE, une mission d'inspection des plages marocaines labellisées a été effectuée du 11 au 15 septembre 2013. Elle a concerné les plages du sud du Royaume:

- Plage Aglou Sidi Moussa (Province de Tiznit)
- Plage de Imintourga (Province de Sidi Ifni)
- Plage municipale d'Essouira (Province d'Essaouira)
- Plage Oum Lbouir (Province de Dakhla)
- Plage Moussafir (Province de Dakhla)

A l'issue de ces visites, l'inspection internationale a souligné l'importance des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement menées sur ces plages en partenariat avec les acteurs et associations locales et qui dénotent d'une bonne compréhension de l'esprit même du programme Pavillon Bleu.

Elle a également enregistré l'approche de gestion de ces plages à travers les comités locaux déclinant à l'échelle locale les orientations et recommandations du comité national animé par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement.



## Partenariat :

Depuis 2003, l'accompagnement des départements ministériels se renforce progressivement, se structure et s'institutionnalise. En effet, la Fondation accompagnée de ses partenaires ont engagé en 2013, et de manière concertée des actions pour le renforcement des critères de qualification des plages aux standards internationaux, notamment en matière de :

### 2-1 Qualité Hygiéniques des plages :

#### • Surveillance de la Qualité des Eaux de baignade et du Sable des plages :

La Direction des Ports et du Domaine Public Maritime (DPDPM) et la Direction de la Surveillance et la Prévention des Risques ont engagé pour l'édition 2012- 2013, les actions suivantes :

- Surveillance de la qualité des eaux de baignade de 150 plages (soit 4 en plus que l'édition précédente);
- Surveillance de la qualité des eaux de baignade des plages « Pavillon Bleu » selon la Norme Marocaine 03-07-200 et la Nouvelle Directive Européenne, ainsi que l'établissement du profil de la plage (détermination et localisation des différentes sources de pollution) ;

#### • Surveillance de la qualité de sable :

Pour la saison 2013, le nombre de plages concernées par le suivi de la qualité de sable est de 20, soit 4 plages supplémentaires par rapport à 2012.

### 2-2 Sécurité des baigneurs:

#### • Balisage des plages

Le nombre de plages, objet du programme de balisage mené par la DPDPM, s'est élevé à 53 plages en 2013, soit 3 plages supplémentaires par rapport à 2012.

#### • Surveillance des baigneurs

Dans un souci de renforcement continu de la sécurité des baigneurs, la Direction Générale de la Protection Civile a procédé en 2013 :



- Au recrutement de 2 200 **maîtres-nageurs**;
- A l'acquisition d'habillement au profit des maîtres-nageurs saisonniers : **4 400 Tee-shirts, Shorts et Casquettes, 2 200 sifflets professionnels** ;
- A l'acquisition des équipements de sauvetage : **2 200 bouées et 2 200 paires de palmes**;
- A la mise à disposition des équipements de secours et de sauvetage sur l'ensemble des plages (**150 canots pneumatiques, 50 planches, jet-ski, bouées, ... etc.**) ;
- A la formation en matière de secourisme pendant tout le mois d'avril, des maîtres-nageurs saisonniers et des maîtres-nageurs professionnels;
- A la formation au mois d'avril, comme chaque année des maîtres -nageurs saisonniers et des encadrants professionnels en matière de communication et gestion de stress avec l'appui de l'ANAPEC et ce dans le cadre de la convention de partenariat entre la Fondation et l'ANAPEC;

## 2-3 Aménagement et gestion

### • Elaboration des Plans d'Utilisation et de Gestion des Plages (PUGP)

Dans un souci de préserver l'environnement littoral et de veiller à une amélioration notable de ce patrimoine balnéaire tant convoité, et afin de mettre en valeur les plages de manière à les promouvoir et les développer, et assurer une meilleure organisation et gestion de l'espace et des activités qui y sont implantées, la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime, continue sa lancée dans l'élaboration des Plans d'Utilisation et de Gestion des Plages (PUGP).

15 PUGP ont été finalisés en 2012 et 15 nouveau PUGP sont lancés en 2013.

- 4 à El Jadida : El Jadida, El Houzia, Sidi Bouzid et El Oualidia (marché approuvé),
- 1 à Nador : Ras Ma
- à Dakhla : Moussafir et Likheira
- à Tétouan : Martil, M'diq, Sania Torres, Rifienne Fnideq
- à Tanger : Rmilat, Briech, Tahadart et Sidi Mghit,





## 2-4 Sensibilisation et éducation à l'environnement :

### • Actions des Partenaires

A l'instar des années précédentes, la Fédération Nationale du Scoutisme Marocain et la Fédération Royale Marocaine de Yachting à voile (FRMYV) ont renouvelé leurs actions.

**Fédération Royale Marocaine de Yachting à voile (FRMYV) :** La caravane de la voile engagera 13 clubs entre le 1er et le 15 juillet 2013.

**Fédération Nationale du Scoutisme Marocain :** A l'instar des éditions précédentes, la Fédération Nationale du Scoutisme Marocain, mènera des actions de sensibilisation sur les plages d'Oualidia, Asilah, Ain Diab Extension, Saidia et Haouzia.

### • Outils d'éducation à l'environnement : Mallette Pédagogique

Un travail de concertation avec des associations locales a été entamé, et qui aura pour objectif la réflexion sur la préparation d'une mallette pédagogique en matière d'éducation à l'environnement.

Cette action destinée au programme plages propres est une action transversale consacrée à tous les programmes de la Fondation.

Les associations concernées sont :

- Groupe De Recherche Pour La Protection Des Oiseaux Du Maroc «Grepom »
- Association La Spana
- Association « Les Petits Debrouillards »
- Amepn
- AESVT Mohammedia







## 2-5 Contrôle et inspection des plages

### • Renforcement du contrôle par cinq (5) associations locales :

Compte tenu de la réussite de l'opération pilote lancé en 2011, relative au contrôle des plages par les associations locales, le Comité National « Plages Propres » a décidé de renouveler cette opération en 2012, avec les associations SPANA, AESVT section Mohammedia, L'Association pour l'Education et la Culture-section Essaouira et l'Association des Protecteurs de l'Environnement-Safi et d'élargir cette initiative à l'Association Eco Mehdià.

La Fondation a signé une convention de partenariat avec chacune des cinq associations, fixant les conditions de réalisation des missions de contrôle et d'évaluation. 16 plages parmi les 74 seront surveillées en plus par les associations locales, selon une fréquence d'une visite par mois, entre le mois de juin et septembre:

- SPANA, 5 plages : Harhoura, Sable d'or, Temara, Sidi Abed, Skhirate
- Ecomehdià, 2 plages : My Bousseham et Mehdià
- AESVT- Section Mohammedia, 3 plages : Manesman, Mohammedia et les Sablettes;
- Association des Protecteurs de l'environnement-Safi, 5 plages : Safi ville, Souiria lakdima, Lalla Fatna, Beddouza et Sidi Kram Eddif
- Association Chouala, 1 plage : Essaouira.

### • Inspection par le Comité National des plages propres :

Les 74 plages du programme « Plages Propres » feront l'objet de visites inopinées aux mois de juillet-août et septembre 2013.

Les fiches techniques jointes dressent pour chacun des 74 plages couvertes par le programme « Plages Propres » l'état des lieux, et soulignent les efforts entrepris et les insuffisances constatées en terme d'équipements, d'hygiène et de salubrité. Y figurent également des informations sur la couverture sanitaire et de sécurité (les équipements de secours de la protection civile, les antennes médicales et les centres de soins,..) , de même que les actions de sensibilisation et d'animation ainsi que les mécanismes de collaboration entre les autorités, les élus et les sponsors.



## 3 / Constats et Recommandations

### 3-1 Constats :

L'évaluation de la campagne « Plages Propres » 2013 a permis de dégager ce qui suit :

#### 1. Qualité des Eaux de Baignades (QEB)

● Malgré la procédure de diffusion des résultats de la Qualité des Eaux de Baignade, mise en place par le comité national PP, l'affichage de ces résultats n'est pas encore généralisé. Les derniers bulletins d'analyse affichés sur le terrain, sont datés du mois de juillet.

#### 2. Aménagement & Gestion

A l'unanimité, et de l'avis des usagers, le comité confirme les progrès en matière de gestion et d'aménagement des plages. Néanmoins quelques imperfections ont été détectées:

- L'occupation anarchique des plages par les loueurs de parasols et de chaises. La proportion 30% réservée aux concessions sur les plages n'est pas respectée. Il est à noter que les communes donnent un important nombre d'autorisations de concessions de parasols.
- Mauvaise qualité des concessions qui ne s'intègrent pas dans l'environnement ;
- L'effort en matière de nettoyage est plus concentré sur la plage que sur l'arrière plage

#### 3. Sécurité & Couverture sanitaire

- Une nette amélioration de la gestion des activités nautiques sur les plages ;
- Certains maîtres-nageurs se donnent à des activités lucratives, telles que la location des parasols.
- Les maîtres-nageurs saisonniers, une fois la saison estivale terminée gardent ou délèguent leurs tenues à des tierces personnes. Ces derniers circulent sur les plages sans être soumis à aucun contrôle.

#### 4-Education à l'environnement

- Plusieurs actions originales et novatrices en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ont été menées sur les plages par les partenaires économiques qui ont fait appel à des agences d'évènementiel : Ateliers divers pour jeunes, des jeux éducatifs en relation avec l'environnement, bibliothèques sur la plage, ...etc).
- Les actions d'éducatifs à l'environnement doivent avoir une connotation plus forte en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement



## 3-2 Recommandations

### 1-Qualité des Eaux de Baignades (QEB)

● Le comité national a chargé, les départements concernés à savoir le département de l'environnement (LNE), le département de l'équipement (DPDPM) et la DGCL/DEA, de tenir une réunion de concertation afin d'actualiser et de réajuster la procédure d'affichage des résultats d'analyses de la QEB sur les plages, instaurée en 2007.

### 2-Aménagement & Gestion

- Activation du mécanisme de mise en œuvre des « Plans d'Utilisation et Gestion des Plages » élaboré par la DPDPM ;
- Encouragement de l'intégration du nettoyage de la plage dans le cahier des charges de la concession

### 3- Sécurité & Couverture sanitaire

- Renforcer les actions de sensibilisation des maîtres-nageurs ;
- L'habillement fourni aux maîtres-nageurs doit être récupéré impérativement par la protection civile, à la fin de chaque période estivale.

### 4-Education à l'environnement

- Elargir les activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur un maximum de plages.
- Encourager la participation des associations locales et les fédérations en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement;
- Elaborer une mallette pédagogique au profit des intervenants sur les plages.





مؤسسة محمد السادس لحماية البيئة  
FONDATION MOHAMMED VI  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

[www.fm6e.org](http://www.fm6e.org)

Adresse : Km 3.2 - Route de Zaërs Avenue Mohammed VI

et rue El Madani Ibn El Houssaini - Rabat - B.P.5679

Tél. : 05 37 65 88 44 L.G - Fax : 05 37 65 55 31

E.mail : [environnement@fm6e.org](mailto:environnement@fm6e.org)

